

## RÉPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE MAREST - SUR - MATZ

## ARRETE 04/2023 création de numéros de voie

Le Maire de la commune de Marest-sur-Matz,

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation de toutes les habitations et immeubles communaux de la commune de MAREST SUR MATZ.

## Article 1:

Sont créés les numéros de voies suivants :

Numéro de voie	Extension	Libellé
1		Chemin des Etangs (Salle multifonctions)
40		Impasse des Prés de la Ville (Cimetière)
6		Rue du Moulin (entrée du Moulin)
6		Rue Principale (Eglise)
6	bis	Rue Principale (anciennement N°6)
15		Rue Bouchoir
17		Rue Bouchoir

## Article 2:

Le présent arrêté sera adressé à :

- Le service du cadastre ;
- Le service National des adresses du Groupe LA POSTE;
- ERDF;
- Hôtel des impôts.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie le 16/01/2023

Le Maire M. Christian LÉPINE

